



# Déclaration Liminaire : CTI du 23 Mars 2017

Monsieur le Directeur Interrégional,

Encore une fois, beaucoup de thématiques demandées à être portées à l'ordre du jour par notre syndicat ne seront finalement pas abordées. Pour la CGT, c'est un véritable regret de ne pouvoir rapidement évoquer la politique portée par la DAP puis par la DI autour de la radicalisation.

C'est aussi une vraie déception de ne pouvoir discuter aujourd'hui de la politique d'accès à la formation portée par les directeurs des structures de la DI : établissements et SPIP. En effet, nous sommes inquiets Monsieur le Directeur Interrégional.

- Sur la politique de lutte contre la radicalisation, nous assistons à une spécialisation des CPIP que nous dénonçons. Jamais, jusqu'à aujourd'hui, aucune délinquance n'avait été traitée de la sorte à tel point qu'aujourd'hui un PPSMJ, signalé, sera finalement beaucoup plus suivi qu'une personne condamnée à un crime entraînant un questionnement sur sa prise en charge. Nous dénonçons la politique engagée qui finalement ne travaille cette problématique que par le biais du religieux en ne travaillant que sur la radicalité de l'islam alors que nous pensons qu'il s'agit bien plutôt de l'islamisation d'une radicalité pré-existante.

Trop de signalements, une prise en charge inadéquate, nous avons la sensation de jouer aux apprentis sorciers et finalement d'agir contre les personnes que nous sommes censées accompagner dans une démarche bienveillante, telle que les REP le disposent.

- Sur l'accès à la formation continue, il semble qu'une démarche visant à la création d'un groupe de travail au niveau de la DISP en cours afin d'établir des critères qui permettraient aux Chefs d'établissement et aux directeurs de disposer des avis défavorables à la demande d'un agent au-delà de l'indiscutable nécessité de service. Qu'en est-il Monsieur le Directeur ? Est-il vrai que finalement la formation continue, loin d'être un droit, ne doit plus obéir qu'à la politique du service et que cela peut permettre ainsi à notre hiérarchie de disposer des avis défavorables sans tenir compte de la volonté des agents de se former en se projetant dans le temps ou selon les besoins et/ou envies ? Dans ce cas, nous dénonçons là encore une vraie régression dans le droit de chaque fonctionnaire à se former tout au long de son parcours professionnel.

Enfin, Monsieur le Directeur, nous restons inquiets aujourd'hui devant la détresse de nombreux agents de SPIP de la DI qui subissent toujours, et malgré nos remontées régulières en CTI et au cours des CTS, des hiérarchies brutales qui ne permettent pas l'exercice serein de notre travail. **Ces personnels se sentent abandonnés par leur administration, surchargés de travail, sans cadre d'intervention local clair, seuls face aux personnes condamnées, aux juges et aux hiérarchies des établissements. Les risques psycho-sociaux des agents des SPIP sont particulièrement élevés et rien ne bouge.**

Les représentants CGT au CTI.